

COMPTE BANCAIRE

1 THÉORIE

RAIFFEISEN
TRANSMISSION DE CONNAISSANCES
DANS LE DOMAINE BANCAIRE



COMPTE BANCAIRE

- 1.1 **MON PREMIER COMPTE BANCAIRE**
- 1.2 **TERME**
- 1.3 **TYPES DE COMPTE**
- 1.4 **INTÉRÊTS ET INTÉRÊTS COMPOSÉS**
- 1.5 **TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL ET RÉEL**
- 1.6 **L'IBAN**
- 1.7 **LA PREMIÈRE FACTURE**

CE QUE NOUS AVONS APPRIS



Un compte
bancaire
facilite la vie
financière.

Source
Raiffeisen

1.1 MON PREMIER COMPTE BANCAIRE

Si vous demandez à vos (grands-)parents, ils se souviennent encore certainement de l'époque à laquelle ils percevaient leur salaire en espèces (dans une enveloppe contenant le décompte et l'argent en espèces). Et si l'on devait régler des factures, on se rendait avec son enveloppe à la poste, muni d'un carnet de quittances afin d'effectuer les versements au guichet, également en espèces.

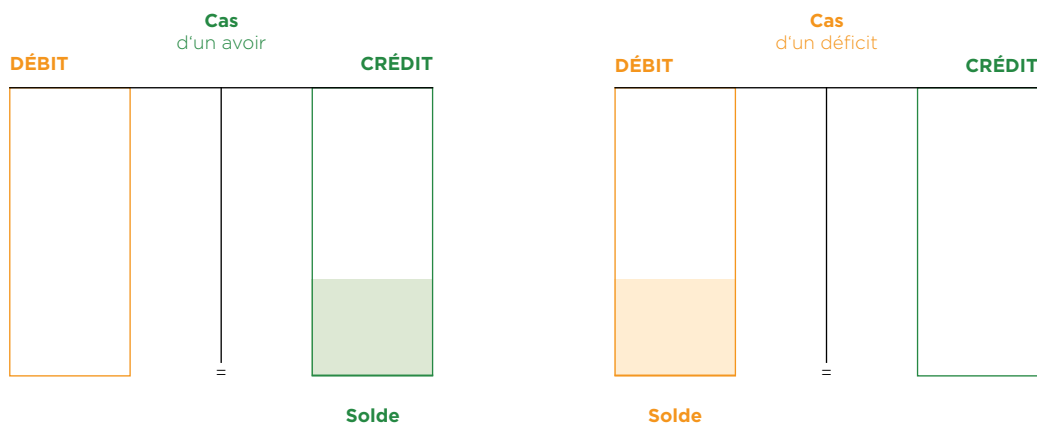
C'était plutôt long, peu sûr et compliqué.

Grâce au développement des comptes postaux et bancaires, tout le trafic des paiements s'effectue aujourd'hui plus rapidement, de manière plus sûre et plus simple.

1.2 TERME

Le **compte** (du latin *computus*, «calcul»; via l'italien *conto*, «calcul») est l'élément central à la fois dans la comptabilité et le trafic des paiements. Au pluriel, on parle de **comptes**.

A des fins de formation, les comptes sont souvent représentés par un grand **T** avec un côté droit et un côté gauche. Au lieu de gauche ou de droite, on parle cependant de **débit** (à gauche) et de **crédit** (à droite). En règle générale, les comptes ont un **solde initial**. En cas d'avoirs, celui-ci apparaît du côté du débit. Les recettes sont également saisies au débit, les dépenses du côté du crédit. A la fin d'une certaine période, par ex. au bout d'un mois, l'état final du compte est calculé. On parle alors de **solde**. Si l'on effectue le bouclage de comptes, ceux-ci doivent toujours être équilibrés. C'est pourquoi nous plaçons le solde du côté le plus «faible» pour rétablir l'équilibre, c'est-à-dire que le solde créditeur est placé du côté créditeur, un solde débiteur au débit.



» EXERCICE 2.1

1.3 TYPES DE COMPTE

De manière générale, il faut faire la distinction entre les comptes ouverts sur le long terme et sur lesquels peu de transactions ont lieu et ceux sur lesquels le «trafic» est intense. Pour les deux cas, citons par exemple les **comptes épargne** ou les **comptes de transaction**.

Si vous souhaitez par exemple constituer des réserves pour un vélo ou un séjour linguistique, ouvrez un **compte épargne**. Pour les comptes épargne, des conditions de retrait limitées associées à des délais de résiliation s'appliquent. Mais de ce fait, le client profite de taux d'intérêt plus élevés.

Les **comptes de transaction** offrent la flexibilité maximum en termes d'espèces et de trafic des paiements, c'est-à-dire qu'ils permettent de réaliser des versements et des retraits ainsi que des virements à partir de la Suisse et de l'étranger (transaction = transfert). Les relevés de compte récapitulatifs aident le client à conserver une vue d'ensemble.

De nombreuses banques et PostFinance proposent des comptes spéciaux pour les adolescents et les jeunes adultes en formation, qui présentent de nombreux avantages par rapport aux comptes ordinaires, par ex. plus d'intérêts, moins de frais et des prestations supplémentaires intéressantes. L'offre est très variée.

» **EXERCICE 2.2**

1.4 **INTÉRÊTS ET INTÉRÊTS COMPOSÉS**

Nous pouvons soit dépenser complètement nos revenus soit, en renonçant à consommer, mettre de l'argent de côté et donc économiser.

Avec l'argent économisé, nous pouvons réaliser ultérieurement une acquisition plus importante, être préparé en cas d'urgence (maladie, chômage) ou se faire un pécule suffisant pour la retraite. Dans tous les cas, faire des économies rime avec sécurité et indépendance.



De plus, dans une économie nationale, l'épargne occupe une fonction importante car avec les fonds épargnés par les entreprises et les ménages, il est possible de réaliser des investissements, par ex. dans de nouvelles machines, des bâtiments, la recherche et le développement. Ceci augmente la compétitivité d'un pays.

En revanche, l'épargnant souhaite être indemnisé de manière appropriée pour sa renonciation à la consommation; il veut un intérêt. Autrement dit: au lieu de dépenser mon argent maintenant, je le mets à disposition de l'économie via un compte bancaire ou postal mais j'attends un intérêt à titre d'indemnité pour mon attente.

Si vous répercutez les revenus d'intérêts sur les économies, vous obtenez de nouveau des intérêts. Ces intérêts composés peuvent rapporter beaucoup au fil du temps.

» EXERCICE 2.3 – 2.4

1.5 TAUX D'INTÉRÊT NOMINAL ET RÉEL

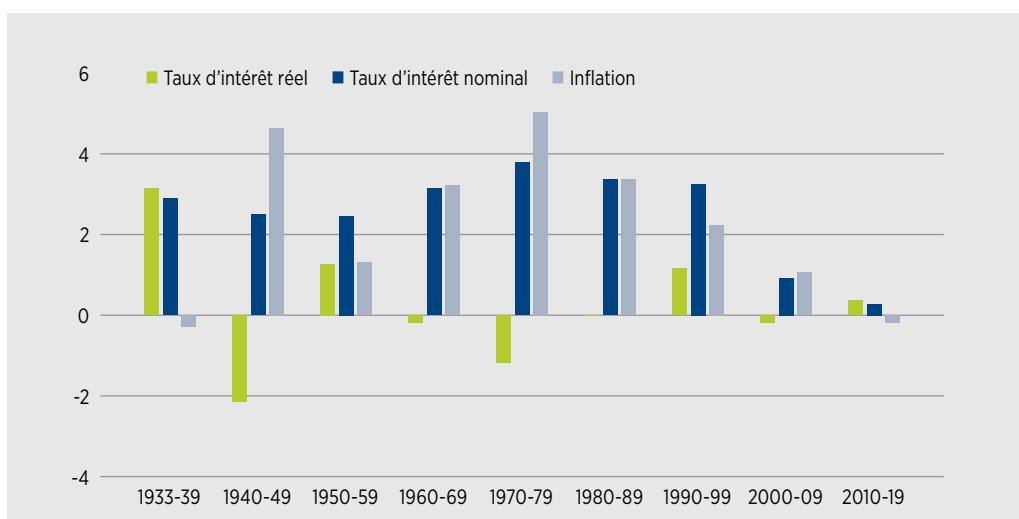
Dans tous les cas, le pouvoir d'achat s'estompe au fil des ans; autrement dit, avec un franc, on pourra acheter moins de biens et de services dans cinq ans qu'aujourd'hui. Cette dévalorisation monétaire s'appelle l'inflation.

Par conséquent, il convient de faire la distinction entre deux types de taux d'intérêt:

- le taux d'intérêt nominal correspond au taux convenu et payé;
- le taux d'intérêt réel est le taux d'intérêt nominal après déduction de l'inflation.

Si le taux d'intérêt nominal dépasse le taux d'inflation, le taux réel est positif. Dans le cas inverse, il est négatif. Exemple (par an): taux d'intérêt nominal de 2%, taux d'inflation de 1%, soit un taux réel de 1%.

Plus le taux réel est élevé, plus l'épargne est attractive. Comme l'illustre le graphique ci-dessous, ce taux réel a quasiment toujours été positif au cours des 50 dernières années en Suisse. On observe des taux réels négatifs vers 1970, par ex.. Dans ce cas, un avoir d'épargne est moins avantageux en termes de pouvoir d'achat et l'épargne via comptes bancaires n'est pas attractive. Néanmoins, les épargnants disposent d'autres possibilités, telles que les actions, les obligations ou les fonds de placement.



Les taux réels en Suisse

Taux d'intérêt moyen payé, inflation et taux réels par décennie

Source: SNB

» EXERCICE 2.5

1.6 L'IBAN

Grâce à son compte, Juri reçoit un numéro de compte, de nos jours généralement sous la forme d'un IBAN. IBAN est l'abréviation d'**I**nternational **B**ank **A**ccount **N**umber et symbolise le nouveau format international en vigueur pour les comptes. Par extension, l'IBAN est le même pour tous les pays participant au système; il se compose de 34 caractères au maximum. La Suisse a, conformément à ses besoins, fixé à 21 le nombre de caractères.

COMPOSITION D'UN IBAN POUR LA SUISSE

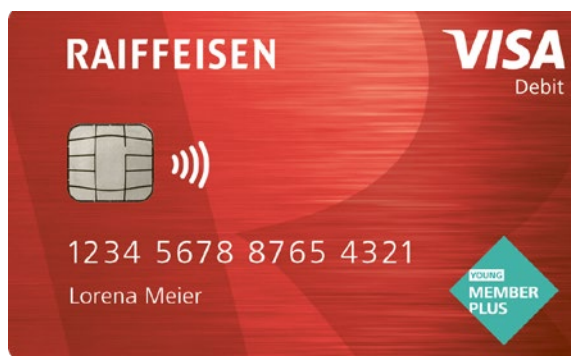
CH31 **8080** 8001 2345 6789 0

CH	Code pays à 2 caractères / CH pour la Suisse
31	Chiffre de contrôle (2 caractères) individuel selon le compte et la banque
8080 8	Numéro de clearing bancaire, marque distinctive claire de la banque tenant le compte du bénéficiaire (propre à chaque banque)
1 2345 6789 0	Numéro de compte du bénéficiaire à 12 caractères, complété au besoin par des zéros ajoutés pour totaliser 12 caractères

L'IBAN ne contient pas de caractères spéciaux tels que des points, des tirets ou autres et est toujours représenté dans la correspondance par des blocs de 4 caractères pour une meilleure lisibilité, bien qu'un dernier chiffre demeure isolé.

Grâce aux données contenues dans l'IBAN (pays, chiffre de contrôle, établissement financier et numéro de compte), le trafic des paiements en Europe est considérablement simplifié et accéléré. L'IBAN réduit considérablement le taux d'erreur dans la transmission des paiements, avec à la clé moins de clarifications compliquées et de travaux de correction.

L'IBAN figure sur les relevés de compte et les cartes de compte de la plupart des banques.



IBAN sur le relevé de compte (à gauche) et la carte de compte.

Source Raiffeisen

1.7 LA PREMIÈRE FACTURE

A partir d'un certain âge, le nombre d'obligations augmente, les premières factures à régler arrivent dans les boîtes aux lettres. Il peut s'agir par exemple de la facture de la caisse-maladie (avec un montant mensuel fixe) ou de l'opérateur de téléphonie mobile (avec un montant variable).

En Suisse, régler ses factures peut se faire de différentes manières. Les possibilités sont les suivantes:

» Versements aux guichets de la Poste

Les bulletins de versement remplis peuvent être remis et payés avec le montant correspondant au guichet de la Poste. Après apposition du cachet, une partie du bulletin de versement est remis au client en tant que reçu. Les reçus doivent être conservés pendant 10 ans à titre de preuve.

Attention: ce mode de paiement n'est pas gratuit pour le bénéficiaire du paiement. La Poste prélève des frais pour le travail effectué. Aujourd'hui, ces frais sont de plus en plus répercutés sur le client.

Empfangsschein	Zahlteil	Konto / Zahlbar an
Konto / Zahlbar an CH39 8080 8003 9298 0919 3 New Graceland Tobelacherweg 14 5622 Waltenschwil		CH39 8080 8003 9298 0919 3 New Graceland Tobelacherweg 14 5622 Waltenschwil
Zahlbar durch (Name/Adresse)		Zahlbar durch (Name/Adresse)
Währung Betrag CHF	Währung Betrag CHF	
Annahmestelle		

Notre bulletin de versement; la partie droite est le reçu remis au déposant.

Source Raiffeisen

» Ordre de virement

Toute personne qui possède un compte en banque peut régler des factures via un ordre de virement. Pour ce faire, tous les bulletins de versement du mois avec des champs pré-imprimés ou remplis soi-même pour l'indication du montant doivent être collectés, la somme totale doit être calculée et l'ensemble doit être remis à la banque avec l'ordre de virement.

A remplir: montant total, nombre de bulletins de versement, date de paiement et signature. Pour les jeunes, ce service est généralement gratuit dans la plupart des Banques. Après le paiement, le client reçoit un relevé de compte avec l'aperçu de tous les paiements effectués. Ces relevés de compte doivent également être conservés pendant 10 ans.

Raiffeisenbank Luzerner Landschaft Nordwest 6247 Schütz		Raiffeisenbank Luzerner Landschaft Nordwest 6247 Schütz
CH39 8080 8003 9298 0919 3 Kontokorrent		CH39 8080 8003 9298 0919 3 Kontokorrent
New Graceland Tobelacherweg 14 5622 Waltenschwil		New Graceland Tobelacherweg 14 5622 Waltenschwil
Raiffeisenbank Luzerner Landschaft Nordwest Postfach 4 8011 Zürich SC	CHF	Raiffeisenbank Luzerner Landschaft Nordwest Postfach 4 8011 Zürich SC
	81214 70124 52051 7	
Raiffeisenbank Luzerner Landschaft Nordwest 6247 Schütz		Raiffeisenbank Luzerner Landschaft Nordwest 6247 Schütz
CH39 8080 8003 9298 0919 3 Kontokorrent	CHF	CH39 8080 8003 9298 0919 3 Kontokorrent
New Graceland Tobelacherweg 14 5622 Waltenschwil		New Graceland Tobelacherweg 14 5622 Waltenschwil
	000701245205170039298091939+ 998121442>	
	600023574>	
		000701245205250039298091935+ 998121442>
		600023574>

L'ordre de virement de Raiffeisen

Source Raiffeisen

» Ordre permanent

L'ordre permanent convient particulièrement aux paiements récurrents dont les montants et les dates d'exécution sont fixes (par ex. loyers, versements sur le compte épargne etc.). L'ordre permanent présente les caractéristiques suivantes:

- » Passation unique de l'ordre
- » Choix libre de la date de paiement (toujours le même jour)
- » L'ordre permanent peut être modifié ou annulé à tout moment
- » Grand choix de dates de paiement: certains jours de la semaine (par ex. chaque lundi), tous les mois, chaque trimestre etc.
- » pour les virements en Suisse et à l'étranger

RAIFFEISEN	IBAN/N° de compte	CH91 8101 1000 0099 6224 4
Banque Raiffeisen Lausanne Haute-Broye-Jorat	Titulaire du cpte	Paul Martin
	Compte/Monnaie	Compte privé 60 plus / CHF
Voie du Chariot 7 1003 Lausanne Téléphone 021 907 39 00 www.raiffeisen.ch/lausanne lausanne@raiffeisen.ch	Monsieur Paul Martin Route des Bois 1000 Lausanne	
	Le 28 février 2017	
Ordre permanent		
Nous réalisons l'ordre permanent suivant pour vous:		
Bénéficiaire:	CH33 8010 5000 0777 9243 5 Stéphane Martin Route du Lac de Pérolles 1700 Fribourg	
Compte domicilié chez:	CB: 80105 Banque Raiffeisen de Marly 1723 Marly	
Monnaie / Montant:	CHF 75.80	
Exécution:	mensuellement le 27 du mois	
Prochaine exécution:	le 27 mars 2017	
Valable jusqu'au:	jusqu'à révocation	
Messages:	communication au destinataire	
Lieu / Date	Signature du client	
_____	_____	
Banque Raiffeisen Lausanne-Haute-Broye-Jorat Société coopérative Le présent texte s'applique par analogie aux personnes de sexe féminin ainsi qu'à une pluralité de personnes. F1399 / 711791 / 042014	Exemplaire pour la Banque	

Cet ordre permanent est valable après signature de la cliente.

Source Raiffeisen

» Système de recouvrement direct (LSV)

Pour les paiements récurrents dont les montants sont identiques ou variables tels que les factures de téléphone ou les primes d'assurance maladie, il est possible de mettre en place un débit automatique du compte à la date d'échéance. La condition requise est que l'émetteur de la facture propose ce service, ce qui est très courant de nos jours. L'émetteur de la facture établit une autorisation de débit sur laquelle figurent les coordonnées bancaires et la signature et qui est transmise à la banque. Ceci est aujourd'hui le mode de paiement le plus pratique car une fois qu'il a été mis en place, le client n'a plus rien à faire à chaque fois que la facture correspondante arrive.

» e-banking

Enfin, le client a également la possibilité de déclencher des paiements via Internet. L'e-banking propose pour cela une méthode simple et pratique: un assistant de paiement guide rapidement le client pour tous les points importants du processus et se rappelle aussi des paiements antérieurs. Avec le smartphone, il est possible de saisir des bulletins de versement. Des fonctions supplémentaires offrent un aperçu et des statistiques concernant les paiements déjà effectués.

Des solutions d'e-banking sont accessibles sur ordinateur, tablette ou smartphone.

» e-bill

«eBill» signifie facture électronique. Les e-factures sont reçues là où elles sont payées, à savoir directement dans l'e-banking. La saisie de numéros de référence plus ou moins longs est supprimée dans l'e-banking. À la place, les factures peuvent être vérifiées et payées en quelques clics de souris. Grâce aux eBills, non seulement les clients gagnent du temps, mais ils ne reçoivent également plus de factures sur papier. Aperçu des avantages des eBills:

- » **Simple** – dans l'e-banking, la saisie à la fois fastidieuse et source d'erreurs, de numéros de référence, de montants de facture et de coordonnées bancaires, est supprimé
- » **Rapide** – paiement de l'eBill en quelques clics
- » **Pas de papier** – les factures eBill vont directement dans l'e-banking, les factures sur papier ne sont plus nécessaires
- » **Contrôlable** – les factures eBills peuvent être vérifiées et refusées en cas d'inexactitudes
- » **Sûr** – eBill est aussi sûr que l'e-banking

De nombreuses entreprises et administrations publiques proposent la facturation eBill.

» **EXERCICE** 2.6

CE QUE NOUS AVONS APPRIS

GRÂCE À CE CONTENU PÉDAGOGIQUE, NOUS SOMMES EN MESURE:

- » d'expliquer les avantages du trafic des paiements par le biais de comptes
- » de comptabiliser de manière autonome les entrées et les sorties dans un compte et d'établir le solde
- » de faire la distinction entre comptes épargne et comptes de transaction
- » de sélectionner un compte adapté à l'aide d'une analyse de la rentabilité des coûts
- » de faire des calculs de taux d'intérêt et d'intérêts composés
- » de faire la distinction entre taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt réel
- » de comprendre la structure et la fonction d'un IBAN
- » de passer un ordre permanent ou de déclencher un LSV